

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 février 2020

3^{ème} Commission

N° CP-2020-2-3-1

Service instructeur

DIR - Direction des Routes

Service consulté

Direction des Appuis Juridique et Documentaire
Direction des Finances

STRATEGIE OR LIAISON FERROVIAIRE COLMAR-FREIBURG CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES PRELIMINAIRES

Résumé : A l'issue d'une étude de mobilité multimodale de la liaison Colmar - Freiburg, la République fédérale d'Allemagne, l'Etat français, le Land du Bade-Wurtemberg, la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin, SNCF Réseau et Deutsche Bahn Netz souhaitent lancer les études préliminaires de l'aménagement d'une liaison ferroviaire entre Colmar et Freiburg, dont le montant est estimé à 3,5 M€ HT.

La demande de participation d'INTERREG à hauteur de 50 % de ce montant, soit 1,75 M€, est en cours d'instruction.

Le présent rapport propose d'autoriser la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin à signer la convention de financement à intervenir pour ces études préliminaires (et « LPH1 » allemandes) avec une participation maximale (hors déduction de la contribution potentielle d'INTERREG) du Département du Haut-Rhin à hauteur de 16,6667 %, soit un montant de 583 333,33 €.

1) Histoire et contexte :

La ligne Colmar-Breisach-Freiburg a été mise en service en 1878.

Le pont sur le Rhin a été détruit lors de la Seconde Guerre Mondiale, en 1945, et n'a jamais été reconstruit.

Depuis, il n'existe plus de liaison ferroviaire transfrontalière traversant le Rhin entre la France et l'Allemagne autres que celles à hauteur de Strasbourg et de Mulhouse. Il manque une liaison entre l'agglomération de Colmar et celle de Freiburg-im-Breisgau. Plus de 800 000 personnes habitent dans ces grands bassins de vie de part et d'autre du Rhin qui génèrent plus de 300 000 emplois.

Le trafic transfrontalier atteint 22 000 déplacements par jour traversant le Rhin entre Vogelgrün et Breisach, mais l'absence de liaison ferroviaire constitue un frein à la mobilité transfrontalière.

2) Etude de mobilité multimodale :

En mai 2018, Madame Elisabeth BORNE, Ministre des Transports, et Monsieur Sébastien LECORNU, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire en charge du dossier du centre nucléaire de production d'énergie de Fessenheim, ont confié à Monsieur le Préfet de la Région Grand Est la mission de conduire une étude d'opportunité pour évaluer les besoins de mobilité entre les bassins de vie de Colmar et de Fribourg-en-Brisgau dans le cadre d'une approche multimodale, en traitant en particulier de la réouverture de la liaison ferroviaire entre les deux agglomérations.

Cette étude a été retenue comme un objectif stratégique de la Stratégie Oberrhein Rhin Supérieur validé par l'Assemblée départementale en date du 18 juillet 2019.

L'Etat français, la République fédérale d'Allemagne, le Land du Bade-Wurtemberg, la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin et la Caisse des Dépôts et Consignation ont décidé de cofinancer cette étude de mobilité multimodale « Colmar – Freiburg ». L'Union Européenne a pris en charge la moitié des coûts de cette étude à travers son programme Interreg.

Le 5 mars 2019 à Stuttgart, les résultats de cette étude ont été présentés au Comité de Pilotage franco-allemand, sous la présidence commune de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région du Grand-Est, et de Monsieur Uwe LAHL, Secrétaire Général du ministère des transports du Bade-Wurtemberg.

Cette étude a mis en évidence l'existence d'un important potentiel en usagers qu'aurait la réouverture de la ligne ferroviaire Colmar – Breisach – Freiburg, notamment en termes de déplacements transfrontaliers : ce potentiel compris entre 3 500 et 5 900 usagers par jour, dont 1 400 à 2 000 transfrontaliers, montre que cette liaison ferroviaire peut non seulement apporter une contribution substantielle à la protection de l'environnement et du climat, mais qu'elle aidera en même temps à lutter contre les embouteillages routiers.

Globalement, cette liaison ferroviaire est de nature à combler une lacune importante dans cette région frontalière et apporterait une plus-value considérable pour les citoyens et pour les entreprises de la région.

3) Un projet inscrit au traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle :

La réactivation de la liaison ferroviaire transfrontalière entre Colmar et Freiburg-im-Breisgau figure parmi les quinze projets prioritaires dont fait mention le traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle signé le 22 janvier 2019 par Madame Angela Merkel, Chancelière allemande, et Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française. Les deux Etats nationaux s'étaient de ce fait associés au financement de l'étude.

4) Un projet pour l'avenir du territoire de Fessenheim :

Le projet de territoire « Notre ambition commune pour l'avenir du territoire de Fessenheim » signé le 1er février 2019 par l'Etat français, le Land du Bade-Wurtemberg, la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin, le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, la Ville de Freiburg Im Breisgau, Mulhouse Alsace Agglomération, la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach, la Ville de Breisach Am Rhein, IHK-Industrie-und Handelskammer Südlicher Oberrhein, la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, EDF et la Caisse des Dépôts et Consignation- Banque des Territoires a pris acte du projet de réouverture de la ligne ferroviaire « voyageurs » Colmar-Freiburg, en tant que symbole fort de la nouvelle dynamique du territoire et support de relations transfrontalières renforcées.

5) Proposition d'inscription de ce « missing link » au réseau transeuropéen de transports (RTE-T) :

L'Union européenne et les deux Etats nationaux n'ont pas tardé à reconnaître également la plus-value européenne du projet : ce lien ferroviaire figure parmi les 19 “missing links” les plus prometteurs identifiés par la Commission Européenne parmi plus de 350 tronçons transfrontaliers.

Madame Sandrine GAUDIN, Secrétaire Générale des Affaires Européennes auprès du Premier Ministre, a informé le Préfet de Région le 22 juillet 2019 que, dans le cadre de la consultation publique de la Commission sur l'avenir du réseau transeuropéen de transports (RTE-T), les autorités françaises ont proposé l'inscription des lignes ferroviaires suivantes :

- Givet-Dinant,
- Colmar-Freiburg,
- Karlsruhe-Rastatt-Hagenau-Sarrebrück.

6) Programme des études préliminaires (et équivalentes « LPH1 » allemandes) :

Le Comité de Pilotage a décidé en date du 10 octobre 2019 de proposer aux partenaires français et allemands les principaux éléments de programme suivants pour ces études préliminaires :

- Le périmètre de ces études porte sur l'ensemble de la liaison ferroviaire entre Colmar et Freiburg.
- Ces études définiront la consistance et l'estimation du coût de l'opération ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation de ladite opération. A ce stade, plusieurs options fonctionnelles et techniques peuvent coexister, les études préliminaires présenteront donc une analyse comparative multicritère de ces options afin de permettre au Comité de Pilotage de prendre toutes les décisions nécessaires à ce stade du projet.

- Ces études s'appuient sur les scénarii du service ferroviaire à mettre en œuvre tels qu'ils seront préalablement définis par le groupement des autorités organisatrices de mobilités concernées, c'est-à-dire la Région Grand Est et le Land de Baden-Württemberg : objectifs de temps de parcours, fréquences de dessertes déclinées en fonction des périodes du jour et de la semaine, nombre et localisation des points d'arrêt, articulation avec les autres dessertes ferroviaires existantes...
- Les principales parties composant ces études sont : la définition du service, les études de conception/exploitation, les études techniques de conception d'infrastructures, les études de sécurité, les études environnementales, l'évaluation de projet, l'assistance à la concertation avec le grand public, l'évaluation comparative des solutions et l'aide à la décision.

7) Maîtrise d'ouvrage des études préliminaires :

SNCF Réseau et DB Netz, respectivement gestionnaires d'infrastructures ferroviaires pour les réseaux ferrés nationaux français et allemand, assureront la maîtrise d'ouvrage de ces études préliminaires selon la répartition suivante :

- SNCF Réseau : de la gare de Colmar (inclue) aux ouvrages de franchissement du Grand Canal d'Alsace et du Rhin inclus ;
- DB Netz : de l'ouvrage de franchissement du Rhin (non inclus) à la gare de Freiburg.

8) Financement des études préliminaires :

A la suite du Comité de pilotage en date du 10 octobre 2019, le montant des études préliminaires a été validé par les partenaires à hauteur de 3 500 000 €, aux conditions économiques de réalisation. La répartition par maître d'ouvrage est la suivante :

- SNCF Réseau : 2 000 000 €, sur son périmètre de maîtrise d'ouvrage ;
- DB Netz : 800 000 €, pour la section nouvelle en territoire allemand, entre le Rhin et la gare de Breisach-am-Rhein ;
- DB Netz : 700 000 € pour la prise en compte des impacts du projet sur l'infrastructure ferroviaire du réseau Breisgau S-Bahn existant entre la gare Breisach-am-Rhein et la gare de Freiburg.

Les études font l'objet d'une demande de financement au titre du programme européen INTERREG du Rhin Supérieur, qui représente une contribution potentielle de 50 % du montant total des études, plafonnée à 1,75 M€ courants hors taxes. La demande de participation communautaire au titre d'INTERREG étant en cours d'instruction, le plan de financement présenté à ce stade ne tient pas compte de cette éventuelle contribution.

Le plan de financement proposé pour ces études préliminaires est donc le suivant :

Phase études préliminaires/ LPH1	Clé de répartition (%)	Montant en € courants, hors taxes, avant déduction de la contribution potentielle d'INTERREG
Etat français	16,6667 %	583 333,33 €
Région Grand Est	16,6667 %	583 333,33 €
Département du Haut-Rhin	16,6667 %	583 333,33 €
Etat fédéral allemand	25,0000 %	875 000,00 €
Land de Bade-Wurtemberg	25,0000 %	875 000,00 €
SNCF Réseau	0%	0 €
DB Netz	0%	0 €
TOTAL	100 %	3 500 000,00 €

Par délibération n°CD-2019-4-1-2 du 21 octobre 2019 relative à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2019, le Conseil départemental a autorisé l'affectation de 1 M€ sur le programme A112 au titre des études relatives à la liaison ferroviaire Colmar – Freiburg.

9) Convention de financement des études préliminaires :

A ce jour, le projet de convention afférente au financement de ces études préliminaires fait l'objet d'échanges entre les différents partenaires.

Cette convention, nécessaire pour engager contractuellement les partenaires à leurs obligations respectives, est présentée en annexe au présent rapport dans sa version de décembre 2019 par les deux co-maîtres d'ouvrage, SNCF Réseau et DB Netz, aux cofinanceurs.

La version définitive de la convention qui sera ultérieurement signée par les partenaires diffèrera donc de la version initiale aujourd'hui présentée.

Toutefois, le plan de financement précité, approuvé par le Comité de pilotage du projet le 10 octobre 2019 et présenté dans l'article 6 de la version initiale de la convention est, quant à lui, stabilisé, tant en ce qui concerne le montant maximal des études, porté à 3 500 000 €HT, en euros courants aux conditions économiques de réalisation, qu'en ce qui concerne la ventilation de ce montant entre les cofinanceurs, en pourcentage et en valeur (sans tenir compte de l'éventuelle minoration de leurs participations respectives en cas de cofinancement européen au titre d'INTERREG).

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver la participation du Département au financement des études préliminaires, d'approuver la version initiale de la convention afférente, jointe au présent rapport, et de m'autoriser à signer cette convention dans sa version définitive, sous réserve que cette version définitive confirme le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ✓ D'approuver le plan de financement des études préliminaires (et « LPH1 » allemandes) de la liaison ferroviaire Colmar-Freiburg, à hauteur de 3 500 000 €HT, en euros courants aux conditions économiques de réalisation, avec une participation maximale du Département du Haut-Rhin (hors déduction de la contribution potentielle d'INTERREG) à hauteur de 16,6667 %, soit un montant de 583 333,33 €.
- ✓ D'approuver la version initiale de décembre 2019 de la convention de financement à intervenir entre l'Etat français, la Région Grand Est, l'Etat Fédéral allemand, le Land de Bade-Wurtemberg, SNCF Réseau, DB Netz et le Département du Haut-Rhin fixant le plan de financement de ces études, ci-jointe,
- ✓ De m'autoriser à signer la convention de financement susmentionnée, sous réserve que sa version définitive confirme le plan de financement précité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT